

CARTE D'ENREGISTREMENT DE VOS OBJETS DE VALEUR

Il est conseillé d'enregistrer chacun de vos objets de valeur. Ce procédé facilitera l'identification d'un objet comme étant le vôtre au cas où la police viendrait à retrouver cet objet.



MARQUAGE DU BIEN :

Utiliser des feutres à encre indélébile, des pointes à tracer ou des graveurs manuels

Vous pouvez choisir comme numéro celui qui est présent sur votre carte national d'identité. Si les biens appartiennent à une organisation ou une institution, marquez le numéro de l'entreprise ou le nom concerné

Appelez le marquage à un endroit visible et pas sur une partie que l'on peut enlever facilement

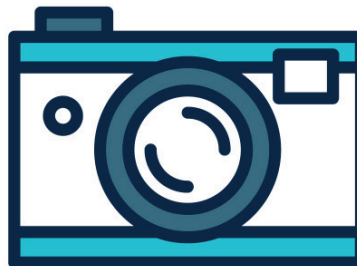
Conservez ce formulaire avec vos factures d'achat, certificats de garantie et photos dans un endroit sûr

PHOTOGRAPHIE DES BIENS :

Prenez toujours des photos en couleur, au moins une photo par objet et plus d'une photo si l'objet diffère en apparence quand il est pris sous plusieurs angles.

Prenez un gros plan des particularités qui peuvent servir à l'identification

Numérotez les photos et reportez-le sur la carte d'enregistrement.



OrleansetsonAggLO | www.orleans-agglo.fr



Orléans
Mairie

